

## DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Date de Convocation 29 SEPTEMBRE 2023	Le jeudi 5 octobre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Martine QUIGNARD, maire
Date d’Affichage 29 SEPTEMBRE 2023	<u>Etaient présents</u> : Valérie Bejottes, Laurence Chami, Mélanie Desdoits, Evelyne Garat, Nathalie Hugault, Martine Jouvencon, Mathieu Lemonnier, Martine Quignard, Joël Sabourin, Jean-Pierre Valon
Nombre de Conseillers En exercice : 13	<u>Absents excusés</u> : Bruno Bénitah, Valérie Pereira ayant donné pouvoir à Nathalie Hugault, Antoine Vey
Présents : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence CHAMI
Votants : 11	

### L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Délibération relative à la modification du nombre d'élus au CMJ
- Information de la gendarmerie relative à la vidéoprotection

### Délibération n°2023- 023 – DELIBERATION RELATIVE A LA NOUVELLE MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Madame le maire propose de modifier le règlement du conseil municipal des jeunes afin de définir le nombre d'élus au CMJ.

Le document est joint en annexe de la présente délibération.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de valider les modifications du règlement du CMJ de la commune
- **CHARGE** Madame le maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches afférentes

## INTEGRATION DE LA PRESENTATION DE LA GENDARMERIE AU PRESENT COMPTE RENDU

**Procès verbal**  
**Conseil municipal extraordinaire du 5 octobre 2023**  
**Lainville en Vexin**

Absences : Valérie Pereira et Antoine Vey  
Retard : Bruno Benitah Arrivée 19 :37  
Secrétaire : Laurence Chami

**1- Délibérations**

Délibération Conseil municipal des jeunes

Modification du règlement du CMJ portant sur les modalités des élections.

Vote : 10 Pour

**2- Présentation vidéo protection**

Intervenant : Adjudant-chef Arnaud Conchaudron – Référent sûreté du Groupement de Gendarmerie Départementale des Yvelines.

Points abordés lors de la présentation, en complément du document projeté.

- Accompagnement des élus sur toute la durée du projet. La gendarmerie se doit de sauvegarder les deniers publics. Neutralité dans le choix des prestataires et des solutions. C'est un sujet complexe qui doit être traité avec attention et qui ne doit pas gérer dans la précipitation.
- Terminologie :  
Domaine privé = vidéo surveillance  
Domaine public = vidéo protection
- Intervention de la gendarmerie : conseils sur les produits et les dispositifs proposés ainsi que sur les prix.
- Responsabilité du Maire dans le cadre de la transmission des données. Il doit s'assurer que les informations ne soient pas piratées. Il est responsable de l'accès aux données
- Contacter les villages qui ont déjà mis en place la vidéo-protection depuis quelques mois afin d'avoir un retour sur les produits et dispositifs installés.
- Déterminer les fonctions et la finalité - quelles fonctions ? Quelle finalité ?
- Points techniques :  
Veiller aux branchements électriques, continuité du courant ou passages sur batteries, travaux à effectuer, transmissions par quel moyen et attention au flux qui doit être sécurisé et non intercepté, comment le protéger. En fonction du territoire utiliser la fibre, les hautes fréquences ou le wifi.  
Stockage des images (+/- 30 jours) : pièces ou armoires sécurisées ou Cloud, qui y aura accès ?  
Prévoir plusieurs personnes pour palier à d'éventuels départs.  
Caméras à dôme rotatif non conseillées

LAPI (lecteur automatique de plaques d'immatriculation) : interdit

Pas d'utilisation d'algorithmes.

Sur autorisation, soumise à convention, des caméras peuvent être installées sur des bâtiments privés.

- Budget :

Coût moyen tout inclus : environ 6.000€/caméra - Formation incluse.

Maintenance : 12% environ – A faire par l'installateur

Possibilité de réaliser le projet par palier en fonction du budget de la commune.

Subventions : plusieurs existent et sont cumulables mais le reste à charge pour la commune est de 30% du projet.

- Mise en place du projet :

Conseil municipal avec délibération d'intention de mettre en place un système de vidéo-protection :

Réunion publique pour communication, explications, réponses aux questions des administrés

Obtenir plusieurs devis, 2 à 3, selon préconisation gendarmerie

Demander les autorisations : entre 12 à 14 mois

Demander les subventions

Travaux et pose des installations

Contrôle avant mise en service

Questions :

Bruno Benitah demande s'il y a un intérêt à poser des caméras fictives ou caméras de chasse ?

Réponse : il n'est pas nécessaire de les déclarer, c'est dissuasif mais il faut les changer régulièrement de lieux et sont souvent remarquées et ne servent plus ; les fictives n'aident pas lors d'une enquête alors que celles de chasse prennent une photo et cela peut être utile. Si incivilités importantes comme de réguliers dépôts sauvages c'est intéressant.

Martine QUIGNARD  
Maire de Lainville-en-Vexin



Laurence CHAMI  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Chami', written over the printed name and title.

# « La Vidéoprotection en milieu rural »



# Historique de la réglementation



Loi de 1995:  
**VIDÉOSURVEILLANCE**

2002:  
LOPPSI

2011: LOPPSI 2:  
**VIDÉOPROTECTION**

Réponse à une  
**finalité**

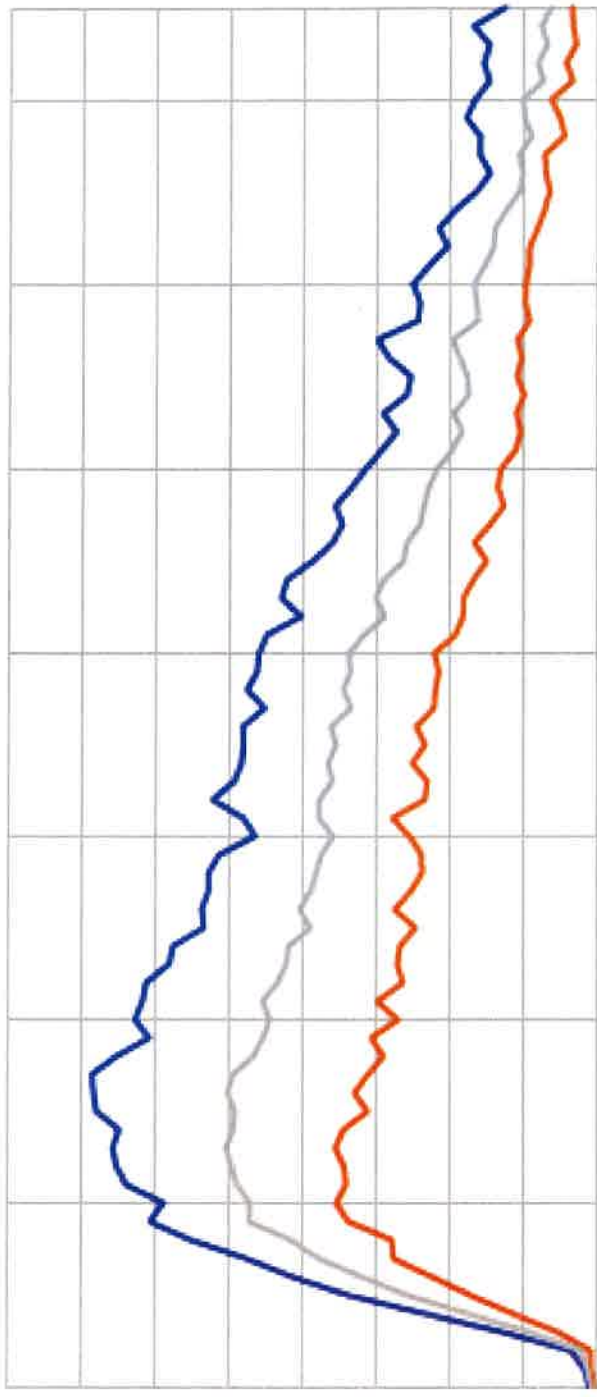
**ARRÊTÉ DU 03/08/2007**





# Tendances et constat

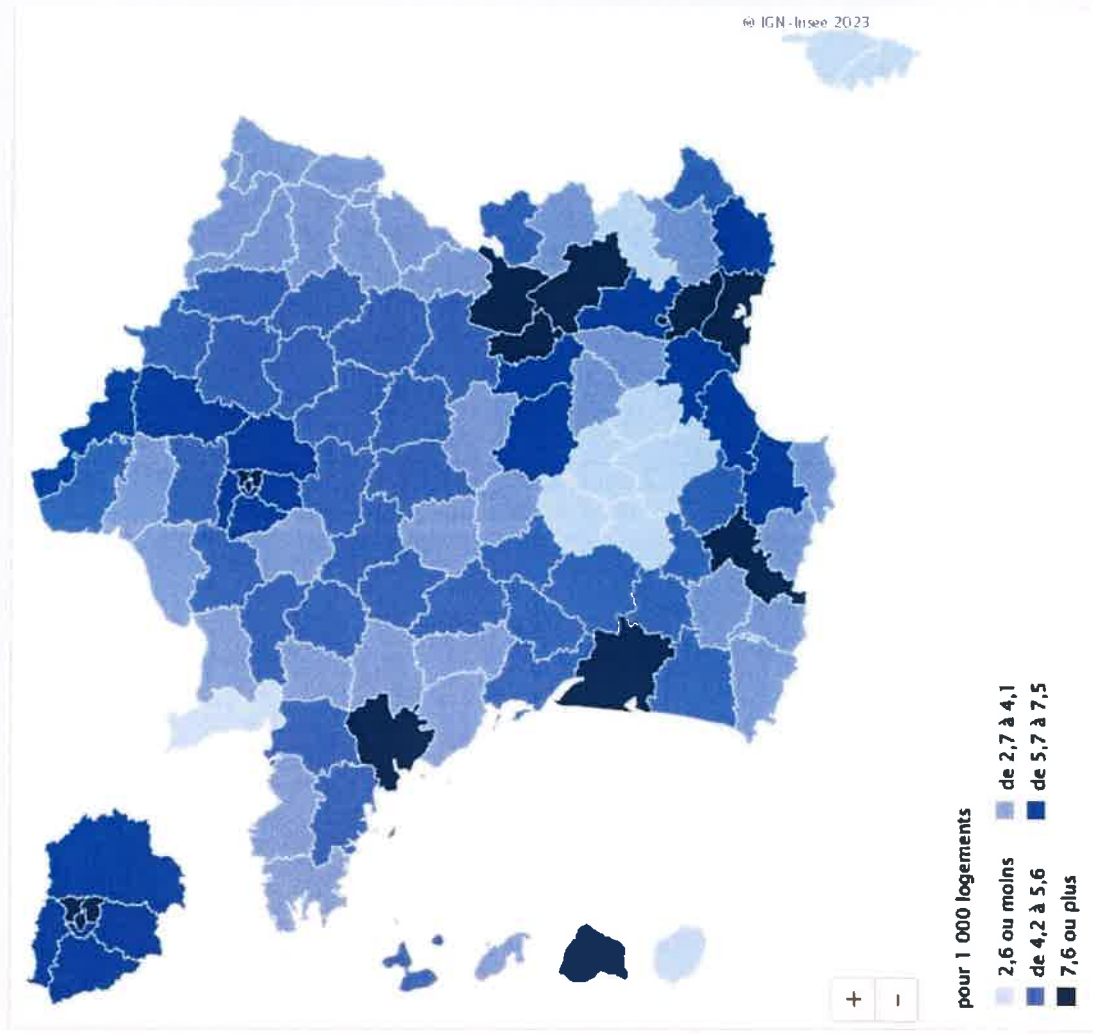
## La délinquance d'appropriation



# Aperçu métropolitain : cambriolages 2022



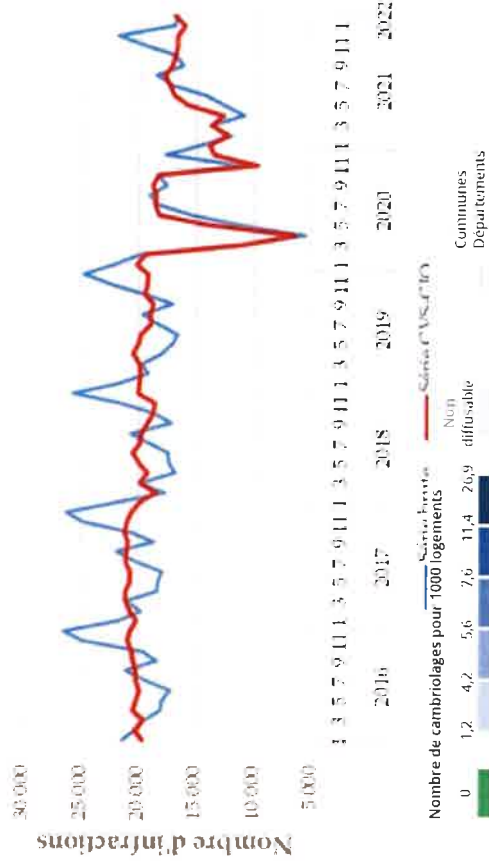
Figure 1 - Cambriolages et tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements en 2022, par département de commission



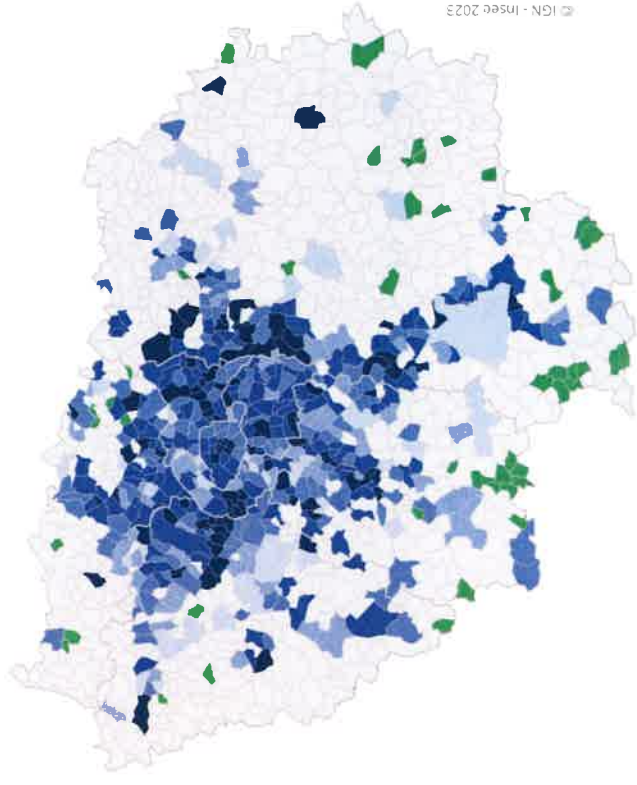
# Aperçu métropolitain : cambriolages 2022



Cambriolages de logements



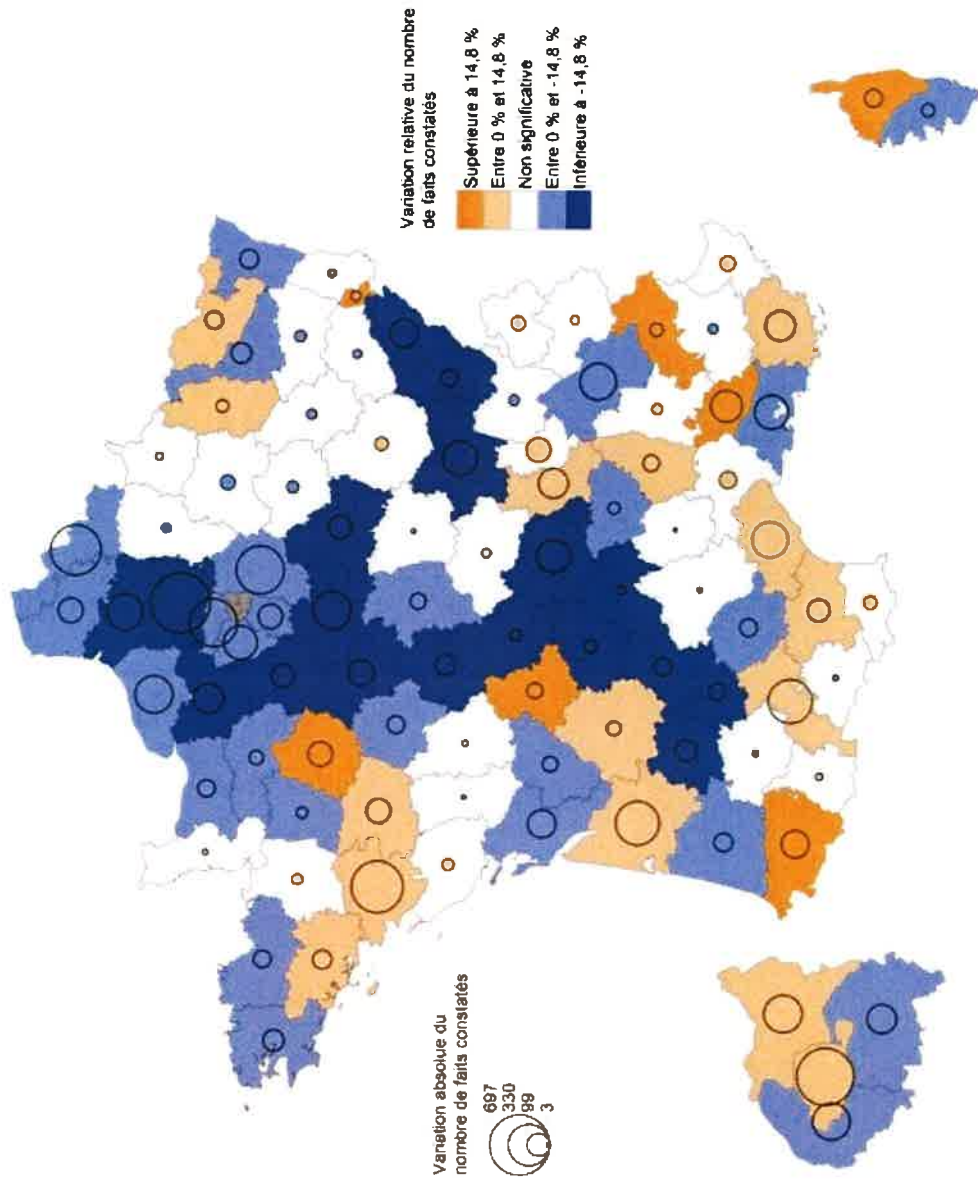
Nombre de cambriolages pour 1000 logements



© IGN - Insee 2023



# Aperçu métropolitain : Vols de véhicules 2022





# La vidéoprotection de voie publique



- . Un caractère **dissuasif**
- . Un outil précieux d'**aide à la résolution** de l'enquête
- . Une implication dans la **lutte contre la délinquance**
- . Une **attente** de nos concitoyens
- . Une **valorisation du territoire**



# L'implantation des caméras



## Un dispositif pour davantage d'efficacité

- En fonction de la délinquance, et sa typologie
- Définition de zones (commune, quartier, parking, établissement ...)

## Une résolution d'image adaptée

- But recherché ? (en matière de lutte contre la délinquance)
- Suivre les déplacements d'un individu ?
- Reconnaître un visage ?
- Lire une plaque d'immatriculation ?



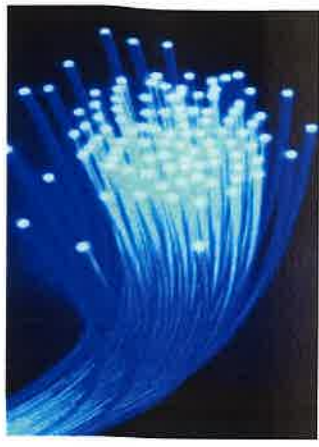
# Alimentation - Transmission



## ALIMENTATION



## TRANSMISSION





# Enregistrement - Stockage



**ENREGISTREMENT**



**30 JOURS  
MAXI  
(Demande 5  
ans)**

**STOCKAGE**



# Matériels



## Caméras



Fixes  
Rotatives (PTZ)  
Multi focales  
180 degrés-360 degrés  
LAPI

## Enregistreur

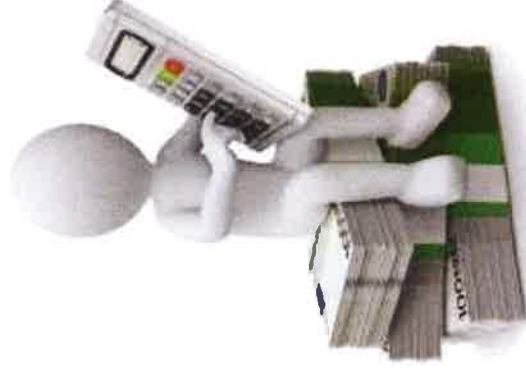


**ADAPTABLES**

**ET**

**ÉVOLUTIFS**

# Côut Global



# Une bonne installation à coût modéré ?



## Possible, selon la configuration :

- Selon le réseau existant (alimentation électrique)
- Selon le mode de transmission possible  
(câbles ou radio)
- Selon la distance à parcourir
- Selon l'emplacement des caméras (bâtiment, pylône)

# L'Analyse des Coûts



Dans les grandes lignes



L'étude préalable

Les capteurs

Le transport

Le stockage

La maintenance

Le fonctionnement



# L'Étude Préalable



Environ 10 % du montant global TTC de l'investissement



## LES CAPTEURS

- Caméras fixes Haute Définition/Mégapixel

- **Préférez les caméras fixes aux dômes rotatifs**



- PAS** de caméra LAPI, coût onéreux,
- NON financée par le FIPD
- NON reliée aux fichiers gendarmerie

**Matériels adaptables et évolutifs**

# La Maintenance



Prévoir une maintenance curative et préventive  
Entre 8 et 12 % du prix global TTC

# Coût global d'une caméra



Génie civil, transport, prestations,  
technologie....

Environ **6000 EUROS** par caméra



# Les subventions



- **FIPD**
- **DETR, (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**
- **Conseil départemental (Yvelines Numériques- centrale d'achats)**
- **Conseil Régional Île de France**  
(Bouclier de sécurité) **30% (création et extension)**

**Attention : le total des subventions est limité à 80% du coût réel.**



# Synthèse

- **Délibération ou Arrêté Municipal**
- **Création du projet (plans, types de caméras, localisation GPS, photos..)**
- **Étude ou devis de comparaison**
- **Demande d'autorisation Préfectorale de filmer la voie publique (Cerfa) (Validité 5 ans)**
  - **Demande de subventions**
  - **Accords de subvention = Début travaux**
- **Mise en fonctionnement du système (prévenir CPTM)**





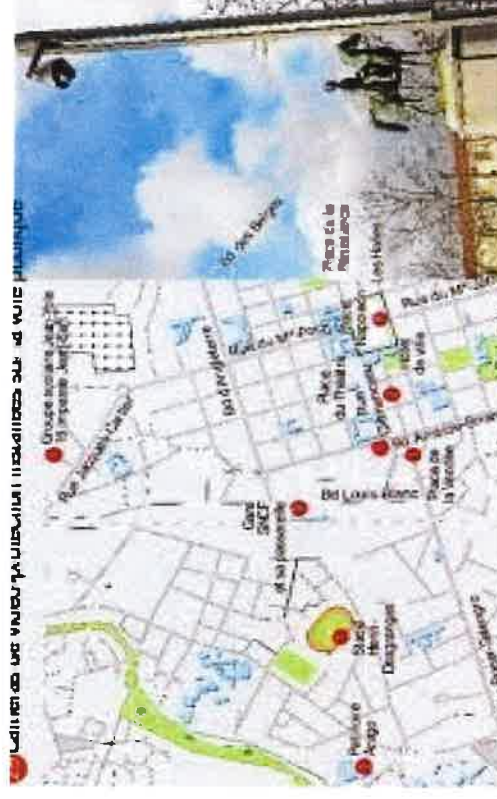
# CONCLUSION



Chaque situation doit s'étudier au cas par cas

La VIDÉOPROTECTION n'est qu'un OUTIL :

- qui doit s'insérer dans un plan global de sûreté
- et ce, quelques soient les moyens mis en œuvre



## La lutte contre la délinquance reste l'affaire de tous

# Que vous apporter d'autre ?





# Sûreté



## Conseils pour tous afin de sécuriser un site et atténuer les risques de cambriolage (CPTM)



Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes!

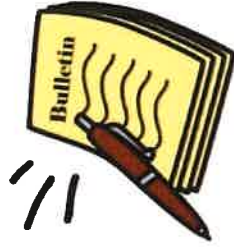


COMPOSEZ LE  
17 OU LE 112

# Communication



Remise de documents de communication  
pour sensibiliser la population



- Sur bulletins communaux
- Sur site internet







# Les applications dédiées aux élus et au grand public



**Tchat** avec un policier ou gendarme près de chez vous



Des **fiches conseils** de sécurité ou de prévention



Un accès au **service de pré-plainte en ligne**



Des **notifications** locales de sécurité

**GENDARMERIE**

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

## Application Gend'élus



l'accompagnement  
numérique  
des élus par le gendarme

N'attendez plus!  
Téléchargez



**Ma sécurité**

Application grand public





Adjudant-chef René COUESLAN  
Adjudant-chef CONCHAUDRON Arnaud

Référents sûreté du Groupement de  
Gendarmerie Départementale des Yvelines

[cptm.ggd78@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cptm.ggd78@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

06.75.88.74.59 / 06.31.98.47.87

